

## « Vote qui gêne, vote reporté ! »

**Sous ce titre l'association Ranimons la cascade ! communique :**

« Quand un vote a toutes les chances d'aller à l'encontre du résultat escompté, une seule solution : se débrouiller pour le reporter ! Cette méthode, digne de la Tunisie ou de l'Égypte d'il y a quelques semaines encore, a été brillamment utilisée à la préfecture de l'Aveyron par le représentant de l'Administration chargé du bon ordre de la Commission des sites réunie jeudi dernier. La cascade de Salles-la-Source figurait au menu. Le président de notre association s'était fermement vu exclure de la réunion alors que nous étions plus que légitimes à y exprimer notre avis. Le gérant de la microcentrale hydroélectrique, en revanche, avait pu cette fois encore amener son cousin. Que dire du

misérable dossier technique présenté par ce même gérant de la microcentrale aux membres de la commission sur le chantier qu'il envisage pour finir d'assécher notre cascade ? Un élève ingénieur qui s'aviserait de livrer un pareil pensum se verrait impitoyablement recalé. M<sup>me</sup> la Préfète l'avait pourtant mis en demeure fin janvier par un arrêté de fournir un dossier substantiel, faute de quoi elle le menaçait d'une sanction administrative, à savoir le rejet de la demande d'exploiter. Qu'en est-il de cette menace, alors même que, visiblement, la mise en demeure est restée sans effet ? Quel cas les collaborateurs de Madame la Préfète font-ils de ses décisions ? Que penser de ce nouveau délai accordé à un pétitionnaire qui persiste à traiter lois et citoyens par le plus insupportable

mépris ? Une fois de plus, il y a, dans le traitement de cette affaire, deux poids et deux mesures. Un simple coup d'œil sur le document destiné aux membres de la Commission des sites aurait dû inciter le secrétaire général à ajourner ce débat. Une seule préoccupation le guidait apparemment : obtenir un vote positif. Pressentant que ce ne serait pas le cas, il a sauté sur l'une des nombreuses perches tendues par plusieurs membres qui soulignaient les lacunes béantes du dossier. Du coup, le vote a été reporté en avril. Trouvera-t-on d'ici là les moyens de dicter le "bon choix" aux membres de la Commission des sites qui, espérons-le, continueront à jouer en conscience leur rôle : sauvegarder, dans l'intérêt général, le site majeur de Salles-la-Source. »